



**Signature de la convention de mission d'accompagnement
Du Parc national des Pyrénées par
Le Conseil à l'Architecture, à l'Urbanisme et à l'Environnement
Des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques (C.A.U.E. 65 et 64)
Mardi 15 décembre 2009 à 14h30**

André Berdou, Président du Conseil d'administration du Parc national des Pyrénées, et Gilles Perron, Directeur, accueilleront à la Maison du Parc national des Pyrénées de Tarbes, Robert Marquie, Président du C.A.U.E. des Hautes-Pyrénées, François De Barros, Directeur, Jean-Louis Caset, Président du C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques et Patrick Fifre, Directeur, pour la signature de la convention de mission d'accompagnement du Parc national des Pyrénées par les Conseils à l'Architecture, à l'Urbanisme et à l'Environnement des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

La volonté du Parc national des Pyrénées et des collectivités territoriales est d'œuvrer au développement durable et patrimonial.

La Convention Inter Régionale du Massif des Pyrénées définit précisément la teneur de cet engagement par un appui technique et financier

Afin d'obtenir des réhabilitations de qualité, le Parc national des Pyrénées a confié dès 1998 aux C.A.U.E des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, une mission d'assistance pour œuvrer à la connaissance, la rénovation et la valorisation du petit patrimoine bâti.

L'objectif de cette convention est de définir les missions confiées aux C.A.U.E (*expertise approfondie, missions de conseil plus développées, étude préalable, assistance, inventaires...*).

Elles répondront à quatre objectifs :

1 - Apporter un conseil sur des projets ponctuels, aux collectivités qui sollicitent un financement du Parc national des Pyrénées sur l'aire d'adhésion et au Parc national des Pyrénées sur les demandes d'autorisation de travaux dans le cœur

Les projets d'aménagement qui pourront bénéficier de cet appui concerneront :

- ➔ l'aménagement qualitatif des villages,
- ➔ la planification de l'urbanisme,
- ➔ la requalification des grands sites touristiques,
- ➔ la réhabilitation des cabanes pastorales en activité,
- ➔ la réhabilitation des granges agricoles,

- ➔ **la requalification des refuges,**
- ➔ **les projets concernant les énergies renouvelables /et les économies d'énergies.**

Les C.A.U.E. ne sont pas en charge de la maîtrise d'œuvre du projet. Ils conseilleront le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

2 - Terminer l'inventaire et la réalisation des ouvrages sur le petit patrimoine bâti

Lors de la précédente convention, les inventaires et les ouvrages ont été totalement réalisés sur les vallées de Luz Saint-Sauveur, de Barèges et de Gavarnie, d'Argelès-Gazost et de Cauterets, de Bagnères-de-Bigorre et de Campan ainsi que les vallées d'Ossau et d'Aspe en Pyrénées-Atlantiques.

La nouvelle convention permettra la mise en œuvre et l'achèvement de cette mission pour les vallées d'Aure et d'Azun et en appliquant la méthodologie déjà utilisée.

3 - Mener des actions prospectives qui servent le territoire

- ➔ **Sensibilisation et valorisation du petit patrimoine bâti**
- ➔ **Guide de rénovation des granges**
- ➔ **Support de sensibilisation sur la forme « urbaine »**

4 - Réaliser des actions de sensibilisation au patrimoine bâti

Les C.A.U.E. proposeront des conférences et mettra en place des expositions dans les maisons du Parc national des Pyrénées.

A propos du C.A.U.E.

Le C.A.U.E. est un organisme départemental d'**information**, de **conseil**, de **formation**, de **rencontre** et d'**initiative**, ouvert à tous. Il a été créé pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il assure des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs.

Son activité porte sur :

- l'information et la sensibilisation au cadre bâti (dans les écoles, les quartiers, les communes),
- le conseil gratuit aux particuliers désireux de construire, de rénover, ou de réhabiliter,
- la formation des professionnels,
- le conseil technique auprès des collectivités publiques pour tout projet d'urbanisme, pour toute intervention architecturale ou paysagère.

Il est un outil d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Coordonnées du C.A.U.E. des Pyrénées-Atlantiques

22 ter rue Jean-Jacques de Monaix 64000 PAU

Tél : 05 59 84 53 66 Fax : 05 59 84 22 31

E-mail : caue64@caue64.fr – Site internet : www.caue64.fr

Coordonnées du C.A.U.E. des Hautes-Pyrénées

14 boulevard Claude Debussy 65000 Tarbes

Tél : 05.62.56.71.45 Fax : 05.62.56.71.43

E-mail : caue65@wanadoo.fr – Site internet : www.caue-mp.fr

Contact presse :

Parc national des Pyrénées : Marie Hervieu/Lydie Jouve, tél. 05 62 54 16 40,

e-mail : pn.p.hervieu@espaces-naturels.fr

Site web : www.parc-pyrenees.com